



Lac-Etchemin

## **Demande de dérogation mineure**

### **Avis public de consultation**

Est par le présent donné par le soussigné Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'il y aura séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, le jeudi 14 septembre 2023, à 19 h, à la salle de délibérations du Conseil, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro 2023-157 :

**Nature et effets :** Cette demande a pour effet de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale jumelée dans la marge arrière, soit à 5,9 mètres lorsque la norme à l'article 6.2.1 du règlement de zonage numéro 62-2006 demande de respecter une marge de 8 mètres.

**Identification du site concerné :** Sur les lots numéros 6 587 986 et 6 587 987, situés dans l'avenue du Ruisseau (futur 257A et 257B) zone 03-H, à Lac-Etchemin.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du 14 septembre 2023, à 19 h.

Donné à Lac-Etchemin, le 1<sup>er</sup> jour de septembre 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-annexé sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et en affichant une copie de cet avis dans le hall de l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, à Lac-Etchemin, le 1<sup>er</sup> jour de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour de septembre 2023.

**Le directeur général et greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**